

ASSEMBLEE



BRUXELLES

20 mars 1991

---

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

---

**PROJET DE REGLEMENT**

**ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril et de mai 1991 à valoir sur le budget de la  
Commission communautaire française pour l'année 1991**

---

Rapport fait au nom de la Commission réunie du budget  
par M<sup>me</sup> PAYFA

---

Ont participé aux travaux :

*Electifs* : MM. Beauthier (remplace M<sup>me</sup> Willame), De Coster,  
Patoul (remplace M. Clerfayt), M<sup>mes</sup> Guillaume-Vanderroost,  
Leduc, Magerus, Maingain (remplace M<sup>me</sup> Dupuis),  
Leduc, Parmentier, M<sup>me</sup> Payfa.

*Suppléants* : MM. de Marcken de Merken (remplace M. Harmel),  
Leduc (remplace M<sup>me</sup> Mouzon et M. Demannez).

*Assistaient également aux travaux* : M. le Ministre Désir,  
le Vingne (Directeur de Cabinet du Ministre Désir), M.  
Leduc (expert PS).

*Excusés* : MM. Guillaume, Hasquin, M<sup>me</sup> Stengers..

Mesdames,  
Messieurs,

La Commission réunie du budget a examiné en sa réunion du 20 mars 1991, le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril et de mai 1991 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année 1991.

#### **EXPOSE DU MINISTRE DESIR AU NOM DU COLLEGE**

Le Ministre rappelle que les douzièmes provisoires sont indispensables pour assurer la continuité des services. Il est impossible d'interrompre le travail de l'administration. Le budget sera examiné très prochainement.

#### **DISCUSSION GENERALE**

Aucun membre ne souhaite intervenir.

#### **EXAMEN ET VOTE DES ARTICLES**

Les deux articles du projet sont, sans discussion, adoptés à l'unanimité.

#### **VOTE SUR L'ENSEMBLE**

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

La Commission décide de faire confiance au Rapporteur et au Président pour la rédaction du rapport.

*Le Rapporteur,*

M. PAYFA

*Le Président,*

S. MOUREAUX